

La Bibliothèque du Parlement aujourd'hui

Pierrette Landry

*Bureau du bibliothécaire parlementaire
Bibliothèque du Parlement
Parlement du Canada*

1^{er} AOÛT 2001

INTRODUCTION

Si l'on veut narrer l'histoire de la Bibliothèque du Parlement, l'on doit forcément parler de sa création et de son évolution, mais aussi des débuts de l'institution du point de vue des collections, des clients, des outils de travail et de l'immeuble lui-même.

Historique

C'est avec la création des bibliothèques législatives du Haut-Canada et du Bas-Canada que naît la Bibliothèque dans les années 1790. Il s'agissait de deux bibliothèques législatives distinctes, chacune possédant ses propres collections, qui ont existé jusqu'à ce que les deux Canadas s'unissent pour former la province du Canada en 1841. Une fois réunie, la collection devait accompagner l'Assemblée législative de la province du Canada qui, pendant plus de 10 ans, a siégé alternativement entre Kingston et Montréal, puis, entre Toronto et Québec. C'est la reine Victoria qui a mis fin à ces allées et venues quand elle a choisi l'endroit qui deviendrait la capitale du nouveau Dominion du Canada, Ottawa, la ville accueillant en même temps la Bibliothèque en permanence.

L'institution que représente la Bibliothèque du Parlement remonte à la Confédération, en 1867, et elle trouve son fondement législatif dans la Loi sur la Bibliothèque du Parlement de 1871. En 1985, lors de la codification des lois révisées du Canada, la Loi sur la Bibliothèque du Parlement a été refondue dans la Loi sur le Parlement du Canada. Les dispositions législatives qu'elle contient sont demeurées en substance les mêmes au fil des ans.

Les édifices du Parlement, sauf la Bibliothèque, étaient érigés dès 1867. La construction de la Bibliothèque même avait commencé en 1859 mais comme elle a été interrompue en 1861, l'édifice n'a pu ouvrir ses portes qu'en 1876. Les experts en architecture estiment que l'édifice de la Bibliothèque est un chef-d'œuvre gothique. Il s'inspire notamment de la Salle de lecture du British Museum et il est couronné d'un lanterneau circulaire présentant des caractéristiques structurelles particulières — une série de 16 arcs-boutants, pinacles, vitraux et ornementation de ferronnerie d'art qui mettent en valeur les précieux attributs de la Bibliothèque. On doit à Alpheus Todd, qui fut le premier bibliothécaire parlementaire, la forme arrondie que prend la Bibliothèque et le recours aux passerelles et aux alcôves. Ce sont les architectes Thomas Fuller et Chilion Jones qui ont dessiné l'édifice dans le style néo-gothique. La conception de la Bibliothèque faisait également une large place au côté pratique et sécuritaire. Ainsi, sur les conseils d'Alpheus Todd, la Bibliothèque a été séparée de l'édifice du Centre par un corridor et une porte de fer constituant un pare-feu, et ces deux éléments sont encore en place aujourd'hui.

Les collections sont arrivées à Ottawa en 1866, un an avant la fin de la construction de l'édifice du Parlement. Au total, 47 000 ouvrages ont été transportés de Québec à Ottawa par barge, y compris plusieurs ouvrages donnés à la Bibliothèque par la

reine Victoria en 1864. Cent-vingt-cinq ans plus tard, en 2001, les collections contiennent 321 361 titres, ce qui représente plus de 600 000 livres et documents.

Au fil des ans, la collection, tout comme l'édifice de la Bibliothèque, a été victime de catastrophes graves, d'incendies par exemple, dont quelques-uns se sont produits avant la Confédération. Les édifices du Parlement n'avaient pas encore 50 ans quand l'édifice du Centre a été ravagé par les flammes en 1916. L'essentiel de cet édifice a été réduit en cendres mais les portes de fer de la Bibliothèque ont rempli leur fonction protectrice. La Bibliothèque est restée intacte au milieu des décombres jusqu'à ce que les nouveaux édifices du Parlement soient prêts quatre ans plus tard, en 1920.

La Bibliothèque a servi les parlementaires et le Parlement jusqu'en 1952 alors qu'un autre incendie causait de graves dégâts à l'immeuble et à la collection. L'incendie de 1952 s'est déclaré dans la coupole de la Bibliothèque elle-même, occasionnant de graves dégâts dus à la fumée et à l'eau. Les lambris de la Bibliothèque ont dû être démontés, envoyés à Montréal pour le nettoyage et une ignifugation partielle avant d'être réinstallés. On a posé une réplique du parquet de marqueterie en cerisier, en chêne et en noyer.

Outre les échanges avec les autres bibliothèques législatives, c'est en grande partie grâce au dépôt légal que les collections de la Bibliothèque se sont amplifiées jusqu'au milieu des années 1950. La Bibliothèque du Parlement avait en effet la responsabilité d'accueillir un exemplaire de chaque ouvrage publié au Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* de 1868 (article 7). La *Loi sur le droit d'auteur* révisée en 1895 disposait que les auteurs présentent trois exemplaires de leur ouvrage, dont l'un était placé à la Bibliothèque du Parlement, et cette exigence a été maintenue jusqu'à ce que la responsabilité en soit confiée à la Bibliothèque nationale en 1952 lors de sa création.

Le contenu de la collection a subi des modifications importantes en 1952. Profitant du travail de restauration qui s'imposait, des centaines de milliers d'ouvrages ont été transférés à la Bibliothèque nationale du Canada. Il s'agissait d'ouvrages qui n'étaient pas de première utilité aux parlementaires et qui s'inscrivaient davantage dans le mandat de la nouvelle Bibliothèque nationale. Ainsi, l'incendie de 1952 a fourni l'occasion de réorienter la fonction de préservation de la collection de la Bibliothèque.

Collections — Espace et contenu

Dans les premières années, la collection de la Bibliothèque existait en fonction des besoins des clients de l'époque et comportait des ouvrages de nature constitutionnelle, historique et scientifique. La collection actuelle contient une vaste gamme de publications gouvernementales et elle offre des ouvrages portant sur le droit, la législation, l'histoire, le processus parlementaire et politique canadien, les sciences politiques, les relations commerciales internationales, les sciences sociales, la collection de Canadiana, les affaires et l'économie.

Quand la Bibliothèque a ouvert ses portes, l'espace de rayonnage était déjà insuffisant. La collection ne cessant de s'accroître, le besoin d'espace supplémentaire est devenu encore plus évident. Plus de la moitié de la collection a dû être entreposée autre part, situation qui perdure aujourd'hui. On a installé des étagères mobiles au début des années 70 pour remédier au manque d'espace.

L'automation — dès 1971 — donnait accès à de nombreuses bases de données distantes, au nombre de 100, en 1979. Aujourd'hui, le personnel et les clients peuvent consulter des milliers d'excellentes bases de données. Le calendrier du processus d'automation se lit comme suit :

- ◇ 1971 : installation du premier terminal d'accès à une base de données distante;
- ◇ 1979 : automation du catalogue;
- ◇ 1985 : le catalogue sur fiches est remplacé par un système automatisé;
- ◇ 1987 : les premiers disques CD-ROM sont ajoutés à la collection;
- ◇ 1988 : installation d'ordinateurs personnels et en réseau local;
- ◇ 1991 : avènement du Système Intégré pour Bibliothèque et le personnel de la Bibliothèque commence à utiliser l'Internet;
- ◇ 1992 : réseautage des disques CD-ROM à l'intérieur de la Bibliothèque et avec quelques clients;
- ◇ 1997 : le catalogue en ligne de la Bibliothèque est disponible sur le site Internet;
- ◇ 1998-2000 : la collection des coupures de presse est numérisée.

Le mandat que la loi confère à la Bibliothèque a évolué au fil des ans et graduellement, l'accès à ses collections a été réservé aux clients parlementaires. Par conséquent, l'accès public est devenu plus limité.

Catalogage

Dans les années 50, le catalogage des collections a subi deux changements majeurs. Les données, figurant autrefois dans un fichier manuscrit, ont été d'abord transférées à un fichier imprimé et par la suite, avec l'avènement de nouvelles technologies, incorporées dans une base de données assortie de microfiches de secours. Dans les années 60, les méthodes de catalogage ont été complètement refondues en s'inspirant du système de catalogage de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis. L'exercice s'est révélé efficace mais il a fallu traduire en français toutes les vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès pour constituer le catalogue français. La Bibliothèque du Parlement a publié la traduction de ces vedettes en 1963.

Le catalogue manuscrit original est conservé dans les archives de la Bibliothèque à des fins de recherche historique. On y trouve un catalogue manuscrit de 1855, de la main d'Alpheus Todd. Les archives contiennent également des livres rares comme

Architecture of the Heavens (1851), et *Ouvrages relatifs à l'Amérique. Brochures et manuscrits* (1858).

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT AUJOURD'HUI

Mandat et services

L'évolution du mandat de la Bibliothèque a pu compter — et compte toujours — sur les avis des comités de la Bibliothèque du Parlement, des parlementaires et des bibliothécaires parlementaires, qui gèrent les services et les collections de la Bibliothèque.

Le mandat actuel de la Bibliothèque est de fournir — de façon efficace — des services bilingues, des produits et des programmes qui répondent le mieux possible aux besoins des parlementaires et de leur personnel, des comités parlementaires, des associations et des délégations, des clients autorisés et du grand public. La Bibliothèque doit pouvoir compter sur les ressources nécessaires pour maintenir une prestation de services exemplaires. Les rapports annuels de la Bibliothèque témoignent de cet objectif depuis 1876, car il se situe au cœur même du travail de la Bibliothèque. La description des collections, des produits et des services offerts aujourd'hui par la Bibliothèque témoigne de ce mandat.

La Bibliothèque du Parlement a deux directions de diffusion :

- **La Direction de la recherche parlementaire (DRP)** : Créée en 1965, la DRP effectue des travaux de recherche, d'analyse et d'information pour les sénateurs et les députés, de même que pour les comités et les associations parlementaires. Cela couvre une vaste gamme de sujets : la législation, les politiques, les circonscriptions ou les régions. Les parlementaires utilisent ce service pour élaborer leurs propositions de politique, analyser la législation gouvernementale et les propositions provenant de groupes d'intérêt, pour préparer les argumentaires appuyant les projets de loi d'initiative parlementaire, pour interpréter des données juridiques et économiques complexes et pour préparer des discours.

La DRP vient en aide de façon particulière aux comités auxquels elle fournit conseils et soutien pour choisir les sujets et les enjeux clés d'une étude, pour inviter les témoins experts, pour préparer des documents d'information et pour rédiger les rapports. Les publications de la Direction, sur support papier ou électronique, paraissent sous les rubriques suivantes : Résumés législatifs, Études générales, Bulletins d'actualité, En bref. Ces documents répondent à des questions précises et fournissent aux clients de la Bibliothèque les données les plus récentes sur des sujets d'actualité ou autres.

- **La Direction de l'information et de la documentation (DID) :** La DID est un service de référence, d'information et de documentation fourni aux parlementaires, à leur personnel, à d'autres clients autorisés et au grand public. Ainsi, elle s'occupe de choisir, d'acquérir, de cataloguer, d'entretenir et de préserver les collections de la Bibliothèque — et de les rendre accessibles pour diffusion aux clients. La Direction constitue une source de référence pour les parlementaires en leur fournissant des renseignements à point nommé. La Direction prévoit les éventuels besoins de ses clients en leur signalant les nouvelles sources d'information disponibles — livres, périodiques et publications en série, bases de données, nouveaux articles, microfilms, cassettes vidéo et audio — et ce par le truchement de séances de formation, d'exposés, de publications et de bases de données sur le site Web. La Direction prépare également toute une gamme de publications sous les rubriques suivantes : Quorum, Articles, Acquisitions récentes, Bibliographies, Feuilles de renseignements et Histoire des circonscriptions électorales fédérales depuis 1867. La Direction répond aux demandes de renseignements sur le Parlement et les parlementaires, grâce à un service téléphonique et ATS offert au grand public; à cela s'ajoutent des données détaillées disponibles sur l'Internet.

La Bibliothèque a également la responsabilité des Programmes Parlementaires destinés au public en l'occurrence les services éducatifs, notamment le Forum des enseignants et des enseignantes sur la démocratie parlementaire canadienne, et elle gère les services aux visiteurs comme les visites guidées et l'interprétation de l'historique des édifices et de la Bibliothèque du Parlement.

Les divisions des Ressources humaines, des Finances et de la Gestion du matériel offrent également ample soutien aux deux services de diffusion et aux Programmes Parlementaires destinés au public.

Travaux en cours : la Bibliothèque parlementaire électronique de l'avenir¹

Une bibliothèque parlementaire moderne ne se borne pas à offrir une collection de livres, de produits et de services, mais c'est également une fenêtre d'accès aux autres sources qui existent dans le monde. À cet égard, la Bibliothèque du Parlement peut déjà être qualifiée de Bibliothèque parlementaire électronique car dès maintenant, une grande partie des renseignements dont ses clients ont besoin est disponible en ligne.

La collection de la Bibliothèque du XXI^e siècle a élargi sa clientèle car son accès est disponible 24 heures sur 24 sur l'Intranet. Nos clients ont bénéficié d'une formation pour experts et non-experts pour les aider à retrouver des publications et à comprendre la

¹ Lors de la préparation de cette section et des remarques de conclusion, l'auteur a interviewé en mai 2001, Mike Graham, directeur, Division des services destinés au public, DID; Lynn Brodie, directrice, Division des collections, DID, Kate Dunkley, directrice, Division du droit et du gouvernement; et Pierre-Vincent Galipeau, Division des acquisitions et du catalogage, DID.

technologie qui en accroît la disponibilité. Le catalogue en ligne contient des liens qui donnent accès à 36 000 documents et sites électroniques.

Les clients parlementaires, grâce à l’Intranet parlementaire, ont accès à un nombre de plus en plus grand de bases de données et de publications de la Bibliothèque. Ces sources d’information :

- découlent de l’usage accentué de l’Internet vers 1998-1999; et
- sont le résultat des avancées technologiques entreprises en 1997, y compris la mise sur support électronique des listes de publications de la Recherche, des acquisitions récentes, des articles (la compilation des articles de périodiques par matière), et de bien d’autres rubriques, y compris le catalogue en ligne.

La Bibliothèque du Parlement électronique se situe sur le site institutionnel de la Bibliothèque sous trois rubriques : *Publications de la Bibliothèque; Sources de Renseignement; et Instruments de Recherche parlementaire*. Sous la première rubrique, Publications de la Bibliothèque, l’icône des Publications de la Recherche permet d’accéder à des centaines de publications rédigées par le personnel de recherche et ouvre également l’accès au service de coupures de presse de la Bibliothèque, articles, acquisitions récentes, bibliographies et cybercollection de documents de source externe.

PARLCAT

Sur l’Intranet, un icône permet d’ouvrir PARLCAT, le catalogue en ligne de la Bibliothèque. Nous sommes loin des catalogues manuscrits et des catalogues sur fiches. Le Système Intégré pour Bibliothèque (Multilis)² — introduit en 1991 pour PARLCAT — intègre les fonctions de catalogage, d’acquisition, de publication en série et de diffusion. La clientèle de la Bibliothèque peut faire des recherches en ligne depuis 1992. La clientèle peut chercher suivant l’auteur, le titre, la matière ou le mot clé, etc., voire raffiner la recherche. Le catalogue en ligne contient le titre de livres, de périodiques, de discours, de bandes audio et vidéo, de même que le lien aux tables des matières et aux textes complets des documents. En outre, depuis 1997, le Catalogue public en direct (OPAC) offre la possibilité de faire des recherches dans les catalogues d’autres bibliothèques; la possibilité de demander un livre en direct existe depuis 1999.

En 2002, PARLCAT pourra compter sur un système entièrement automatisé (TAOS) nouvelle génération du Système intégré de bibliothèque qui offre souplesse et puissance, c’est-à-dire de meilleurs services à la clientèle. Le TAOS est une application Windows, dessert la clientèle grâce à un serveur, avec recours à des bases de données orientées-objet. Parmi les nouvelles caractéristiques on compte :

- l’information communautaire MARC, qui peut contenir des renseignements sur l’institution, saisissable grâce à l’OPAC; l’intégration de la norme Z39.50 au

² Le Système Intégré pour Bibliothèque accueille la grille de saisie MARC 21 (catalogue à lecture mécanique) et le Répertoire des Vedettes-Matière; les vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès ont été changées dans le système.

module de catalogage afin de repérer les archives sources à des fins de catalogage;

- un nouveau générateur de rapport pour diffusion sélective de renseignements;
- la manipulation électronique des ouvrages rendus en retard;
- la possibilité pour les usagers de consulter le bilan de leur propre compte; et
- l'adoption de normes internationales supplémentaires, par exemple la facturation électronique, des formats pour les collections de publications en série et l'Unicode.

PARLREF

La Bibliothèque s'est mise à la recherche d'un système automatisé de gestion des demandes en 1995. En 1996, il a été décidé qu'un tel système – faisant intervenir les employés, la direction et les clients de la Bibliothèque – devait être un outil bilingue de gestion de la charge de travail et de l'information sur Intranet, qui satisfait aux normes en place à la Bibliothèque, au Sénat et à la Chambre des communes en matière de logiciels et de plates-formes.

Dans le contexte de la démarche de médiation auprès de la clientèle, ou du contact direct entre un bibliothécaire et un client, qui permet d'offrir un service complet et personnalisé, PARLREF va une étape plus loin et relie le client à un service électronique. Les clients parlementaires peuvent maintenant soumettre leurs demandes d'information et de documentation à partir de leur bureau grâce au Service de demandes en ligne sur Intranet ou présenter une demande de documents en utilisant un lien du catalogue PARLCAT de la Bibliothèque; grâce à ce lien, les coordonnées des documents et du client sont inscrites directement dans le formulaire de demande PARLREF.

PARLREF est un outil de gestion des demandes et un outil de gestion des connaissances. Comme outil de gestion des demandes, PARLREF permet d'interroger la base de données sur les demandes et de suivre celles-ci du début à la fin. Les employés ont accès à leurs demandes en précisant ou en combinant divers champs : état de la demande, client, mot clé, date de réception. Le système de gestion PARLREF a remplacé les « feuilles bleues » en papier qui servaient à soumettre les demandes au Service de documentation.

Une autre caractéristique de l'outil de gestion, c'est le générateur de rapports, qui permet de produire rapidement des rapports statistiques sans qu'il faille perdre son temps à calculer des données pour les rapports statistiques mensuels.

Au sein d'une organisation, les employés ont aussi besoin d'outils pour faciliter leur travail. Jusqu'à l'automne 2000, les documentalistes de la Bibliothèque du Parlement devaient rechercher sans cesse les réponses aux mêmes questions auxquelles on avait déjà répondu, en remontant des dossiers papier et en consultant d'autres bibliothécaires. Cette base électronique de données sur les demandes est en soi une base de connaissances précieuse. Pour les demandes de recherche ou de documentation complexes, on encourage les employés à préciser les ressources qu'ils consultent pour répondre à une

demande – en utilisant PARLREF pour noter les ressources consultées et en joignant les documents électroniques au formulaire Sources/Documents. Cela pourrait réduire de beaucoup les doubles emplois et les chevauchements.

Les bibliothécaires de l'équipe PARLREF assurent un soutien permanent au système, et un compte de service de courrier électronique facilite la communication des questions et des problèmes. Une équipe de bibliothécaires élargie s'est vue confier le défi de la mise en œuvre du système PARLREF dans un univers documentaire fort complexe.

Les demandes peuvent être transférées ou copiées d'un service à l'autre de la Bibliothèque. Dans PARLREF, il existe un lien pour coordonner les demandes communes des bibliothécaires documentalistes, des techniciens et des recherchistes, mais il est aussi possible de coordonner les demandes internes soumises au Service des collections pour l'acquisition d'un document du gouvernement ou d'un nouveau livre.

Ce service de documentation automatisé est un instrument électronique qui permet de voir ce que les autres bibliothécaires ont fait et, ainsi, d'économiser du temps et d'être plus exact. Le processus est transparent et met à profit l'expérience des autres. Une autre possibilité à moyen terme, c'est la création d'une foire aux questions, préparée à partir de réponses à des questions de fond dans le but de répondre aux besoins des clients.

La technologie de PARLREF est souple, et nous continuerons de la raffiner au gré des tendances que prendront les demandes, et de nous en servir comme outil pour permettre aux clients un plus grand accès à leur profil d'utilisateur et comme guide pour alimenter la base de données. À quoi faut-il s'attendre?

- ◇ accès accru à des réponses validées;
- ◇ accès accru à l'information;
- ◇ possibilités d'une plus grande utilisation de PARLREF par les employés de la Direction de la recherche parlementaire pour suivre la production de documents;
- ◇ réseau de connaissances de plus en plus distribué pour diffuser le savoir organisationnel en détail et en ligne auprès de l'ensemble du personnel de la documentation;
- ◇ plus grande connaissance des travailleurs du savoir;
- ◇ transparence continue tout en mettant à profit l'expérience des autres.

PARLCD

Avant l'introduction de PARLCD (réseau de CD-ROM de la Bibliothèque), les employés avaient accès à des index imprimés (qui existent toujours). Ces bases de données et ces index imprimés, que le personnel de la Bibliothèque ne pouvait consulter que dans la Bibliothèque principale et ses succursales, ont été peu à peu disponibles en ligne. Aujourd'hui, PARLCD permet aux employés et aux clients de la Bibliothèque de

fouiller des index et le texte entier de documents comme bon leur semble, à partir de leur poste de travail. Certains de ces documents sont sur le Web, mais PARLCD offre souvent plus d'outils de recherche perfectionnés et plus de données historiques.

PARLCD est organisé par sujet, et bien des usagers proviennent des milieux juridique et financier professionnels à cause du bon choix de CD disponibles dans ces domaines. Les CD-ROM continueront vraisemblablement d'être des outils efficaces pour avoir accès à des données rétrospectives, et ils peuvent s'avérer plus économiques que les produits offerts sur le Web.

PARLMEDIA

PARLMEDIA – le produit électronique le plus utilisé sur l'Intranet – est le système de filtrage des articles de journaux de la Bibliothèque qui sert la Cité parlementaire. Les parlementaires et les employés de la Bibliothèque sont les clients de ce système qui sonde le pouls de la nation et la pensée des journalistes. Les parlementaires utilisent PARLMEDIA pour connaître ce qu'on dit d'eux et les dossiers qui les intéressent dans les journaux. Ne pas confondre PARLMEDIA et *Quorum* – le recueil quotidien d'articles de presse provenant des journaux canadiens sur les questions d'actualité susceptibles d'intéresser les parlementaires.

Selon des sondages récents menés auprès de la clientèle, la plupart des usagers tiennent à consulter la version papier de *Quorum*, qu'ils peuvent transporter avec eux en Chambre et à la cafétéria; ces usagers ont tendance à en apprendre ainsi davantage sur des dossiers qu'ils n'ont pas pu suivre. Par ailleurs, les usagers de PARLMEDIA peuvent trouver dans cet outil des articles de journaux et des détails très précis, mais ils doivent savoir comment mener leur recherche.

RECHERCHE RAPIDE

Le bibliothécaire préposé à Internet gère ce produit électronique. La fonction de recherche rapide propose des liens vers des sites Web très populaires qui ont été évalués par le personnel de la Bibliothèque ainsi que des liens vers des publications ayant trait à différents sujets tels le Canada et le Parlement, le commerce et l'économie, et les gouvernements étrangers. Elle a pour objet principal de faciliter la recherche des clients qui sont en quête de sources sérieuses et utiles et qu'ils veulent eux-mêmes consulter sur l'Internet.

La fonction de recherche rapide propose des Sujets courants qui renvoient vers des documents ou de l'information susceptibles d'intéresser les parlementaires et leur personnel à un moment précis. Il peut s'agir d'un rapport particulier – et si celui-ci existe sous forme électronique, la fonction Sujets courants permettra d'y accéder. En fait, le lien électronique est souvent disponible avant la copie papier.

La fonction Sujets courants renvoie à des documents qui sont habituellement affichés pendant une durée limitée, mais les plus populaires sont archivés. L'économie de temps a certainement été un facteur motivant dans la création de ce produit parce qu'une *recherche rapide* ne permet pas toujours de trouver le site voulu sur Internet. À la façon des moteurs de recherche du Web, tel Yahoo, qui s'adressent au grand public et sont de nature très générale plutôt qu'orientés vers une clientèle parlementaire, la fonction de recherche rapide est très ciblée sur le client et on s'assure que la fiabilité des sites proposés a été vérifiée. Le taux d'utilisation de la fonction de recherche rapide est très élevé parce que la recherche rapide est essentiellement la première étape que chacun doit franchir pour réunir un nombre restreint d'éléments.

PARLINFO

PARLINFO est une base de données SQL historiques et courantes sur le Parlement et ses membres. Cette base de données Internet contient des renseignements biographiques, y compris des photographies des sénateurs et des députés allant de 1867 à aujourd'hui. Pour connaître le nombre de femmes parlementaires, l'âge moyen des sénateurs, le député le plus âgé ou le plus jeune qui a été nommé à telle ou telle fonction par tel ou tel premier ministre, ou le nom du comité parlementaire auquel a siégé un député, il suffit de consulter PARLINFO pour obtenir la réponse. Le grand public peut consulter divers rapports sur l'Internet, alors que les touristes peuvent consulter un certain sous-ensemble à partir d'un kiosque interactif qui se trouve au Centre d'accueil des visiteurs.

CAPSULES

Les *Capsules d'information pour les parlementaires (Topical Information for Parliamentarians)* ont vu le jour dans le cadre d'un projet préélectoral en 2000. Les attachés de recherche et les bibliothécaires ont travaillé ensemble à la conception et à la production de courts documents électroniques destinés à informer les parlementaires, nouveaux et réélus, sur des questions politiques d'actualité. Les textes des capsules proposent des liens vers divers documents électroniques de la Bibliothèque et un choix d'autres documents électroniques et imprimés.

En juin 2001, l'Intraparl proposait un total de 75 capsules à la clientèle parlementaire. Les capsules portent sur toute une variété de questions politiques, dont les prélèvements massifs d'eau et l'ALENA, les techniques de reproduction, les polluants organiques persistants, la délation, le crime organisé, etc., ainsi que sur des questions parlementaires et législatives telles que la discipline de parti et les votes libres, et la réforme du Sénat. Grâce à leurs liens et à leurs courts textes descriptifs et analytiques, les capsules portent sur des sujets tels que la politique sociale, l'économie, le commerce, les relations internationales, la vie parlementaire, etc. Les documents sont rédigés et revus par des professionnels, dont la plupart travaillent à la Direction de la recherche parlementaire, en collaboration avec des spécialistes de l'information de la Direction de

l'information et de la documentation, et sont produits par le personnel technique des deux directions. Des versions papier des capsules sont également disponibles.

Les capsules permettent d'obtenir rapidement des instantanés, faciles à lire et non partisans, sur une question, et renvoient à des ouvrages connexes, tels des documents de fond, des actes de conférence ou d'autres publications. Elles renvoient également à des sources universitaires étrangères sérieuses et à des ouvrages de bibliothéconomie tels que des bibliographies. Elles constituent une source d'information à consulter outre les autres publications de la Direction de la recherche parlementaire, tels les résumés législatifs. Fruits d'une tradition de recherches et d'analyses sérieuses, rédigées en fonction de la clientèle parlementaire et conçues dans leur présentation pour renvoyer à des sources documentaires électroniques, les capsules s'inscrivent, à la Bibliothèque, dans une ère nouvelle en matière de publication.

LEGISINFO

Ce service, auquel n'ont actuellement accès que les employés, est le dernier arrivé sur le site Intranet de la Bibliothèque; il propose de l'information sur la législation fédérale, notamment sur toutes les étapes des projets de loi et sur les lois qui ont reçu la Sanction royale. LEGISINFO a ceci de particulier qu'il intègre des informations provenant du Sénat, de la Chambre des communes, des comités parlementaires, du ministère de la Justice, de PARLMEDIA, de PARLCAT et des communiqués du gouvernement, et qui se rapportent à chaque projet de loi présenté.

CONCLUSION

Toutes les ressources en ligne sont disponibles 24 heures par jour et sept jours par semaine. Cependant, lorsqu'on interroge les experts concernant l'avenir de ces documents électroniques, la plupart conviennent qu'ils ne pourront jamais remplacer complètement les copies papier ou l'expertise des professionnels de l'information. Comme cela arrive souvent lorsque les gens regardent la télé ou écoutent la radio (et qui vont ensuite acheter un journal, un livre ou une revue), les documents électroniques de la Bibliothèque semblent inciter les gens à lire la version papier qui donne souvent plus de détails que le produit électronique.

La plupart conviennent que, dans une grande bibliothèque parlementaire établie de longue date, il est justifié de dépenser pour l'entretien des logiciels et la mise à niveau des ordinateurs afin d'offrir un accès plus rapide et plus efficace à l'information, ce qui s'inscrit en fait dans le mandat de la Bibliothèque qui est d'offrir une valeur ajoutée. Dans une petite bibliothèque législative, dont l'infrastructure et les ressources financières sont limitées, le virage électronique est souvent impossible à réaliser à moins de partir de rien. Les coûts des ressources humaines et matérielles sont importants, et le produit n'est jamais vraiment fini. La création de nouveaux liens, les liens vers les sujets courants, etc., tout cela doit s'inscrire dans une démarche continue.

Évidemment, comme la collection de livres de la Bibliothèque n'est pas entièrement numérisée et que, selon les experts dans le domaine, cela coûterait trop cher, le personnel de la Bibliothèque du Parlement est conscient que la Bibliothèque doit continuer d'offrir les services qu'elle offre actuellement pour remplir son rôle comme bibliothèque parlementaire. On ne saurait forcer les clients à utiliser des services électroniques. De plus, les bibliothèques parlementaires ont des racines profondément ancrées dans l'histoire et la procédure parlementaire : il faut constamment regarder en arrière pour répondre aux questions de demain. Le patrimoine historique de la Bibliothèque – sa collection, les journaux et les Débats, qui remontent aux années 1850 et 1870 et qui constituent un outil essentiel pour répondre aux demandes constantes pour ce genre d'information – n'est pas disponible sous forme électronique.

Quel est l'avenir des produits électroniques? La Bibliothèque entend intégrer tous ces produits, peut-être sous la fonction de recherche rapide, de manière que l'utilisateur n'ait pas à préciser le support. Actuellement, même le personnel de la Bibliothèque doit visiter différents sites pour trouver l'information recherchée. À l'avenir, ces outils électroniques pourraient constituer un portail parlementaire organisé de façon à permettre aux clients et au personnel de trouver l'information recherchée à partir du domaine (p. ex. l'environnement) ou du support (p. ex. un article de journal) précisé par le client. L'utilisateur n'aura pas à connaître la source, ce qui permettra d'économiser du temps et de l'argent.

Les législateurs canadiens demeurent les principaux clients de la Bibliothèque. Au fil des ans, la Bibliothèque a fait sa marque comme principal centre de ressources pour les parlementaires d'aujourd'hui – soit 105 sénateurs et 301 députés –, en matière de documentation, d'information, de recherche et d'analyse.⁴ L'édifice de la Bibliothèque fera l'objet de vastes travaux de rénovation et sera fermé pendant trois ans, à compter de la fin de 2001, alors que débutera un vaste programme de conservation, de restauration et de mise en valeur. L'édifice de la Bibliothèque, un des plus imposants trésors architecturaux du Canada et une destination privilégiée des visiteurs de la Colline parlementaire, rouvrira ses portes en 2004. Le défi que la Bibliothèque devra relever durant cette période sera de maintenir un excellent niveau de service auprès des parlementaires et des autres clients et de poursuivre son travail et son évolution en tant que bibliothèque parlementaire électronique.

Bibliographie

Hardisty, A. Pamela. *The Library of Parliament 1962-1980 – Personal Recollections*. 8 septembre 1980.

J.-J. Bell, M.A. "L'incendie de l'Hôtel du Parlement en 1849". *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 28, numéros 1-2, avril 1999, Québec.

⁴ Les parlementaires d'aujourd'hui ne consultent pas tous le site institutionnel de la Bibliothèque.

Spicer, Erik. "The Future of Parliamentary Libraries", repris de *Parliamentary Libraries and the Future*. Sydney: The Library of Parliament, 1988.

Whitridge, Kate et Margo Jeske. *PARLREF: Digitizing the Reference Request Process*. Ottawa: Direction de l'information et de la documentation, Bibliothèque du Parlement, juin 2000 (extrait des actes de la conférence intitulée *Facets of Digital Reference*, 16-17 octobre 2000, Seattle, Washington, U.S.A.). Voir le site Web <http://www.vrd.org/conferences/VRD2000/proceedings/whitridge-jeske.shtml>